

Plan d'Orgon, le 5 juin 2023

Hôtel de Ville
Place Lucien Martin
13750 PLAN D'ORGON

Tél : 04.90.73.26.00
Fax : 04.90.73.26.03

CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, :

Salle Lucien Martin

**Lundi 12 juin 2023
A 18h00**

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Jean-Louis LEPIAN

TSVP →

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Informations diverses ;

Décision du Maire :

N°11-2023 – Passage aux LED du parc de luminaires d'éclairage public – co-financement,
N°12-2023 – Installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du Gymnase,
N°13-2023 – Réalisation d'un réfectoire par l'extension de la crèche communale,
N°14-2023 – Renouvellement des équipements informatiques de la Commune,
N°15-2023 – Acquisition des parcelles BK 84 et BK 83.

DELIBERATIONS :

I. Finances Publiques :

- **31/2023** : Mise à jour de la tarification du repas cantine à compter de septembre 2023,
- **32/2023** : Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public routier et non routier du par les opérateurs de communication électronique,
- **33/2023** : Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public routier et non routier du par les réseaux électrifiés ou gaziers,
- **34/2023** : Réévaluation du montant de la caution pour le prêt de matériels aux associations et aux résidents de la Commune.
- **35/2023** : Réévaluation des tarifs de location des salles communales du Centre Paul Faraud
- **36/2023** : Réajustement du montant de la subvention des licences association Rugby Club Planais,

II. Ressources Humaines :

- **37/2023** : Création de trois postes d'Agents Techniques à temps Complet.
- **38/2023** : Recours à un vacataire pour la mission de Marché Public.

III. Urbanisme :

- **39/2023** : Dénomination et Nomination du chemin qui se situe entre la RD99 au niveau du PR5+223 et la RD 73 E (vieille route de Saint Rémy) au niveau du PR2+552 sur le plan cadastral.
- **40/2023** : Nomination du Lotissement sis, d'après le permis d'aménager : 60, route de Marseille.
- **41/2023** : Modification du taux majoré de la Taxe d'Aménagement sur diverses zones cadastrales.
- **42/2023** : Reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération.

IV. Affaires Générales :

- **43/2023** : Autorisation de signature de la convention entre la Commune et le Conseil Départemental des BdR dans le cadre des travaux d'aménagement piéton sur la RD7n (du PR11+584 au PR11+834)